Faits saillants

Accessibilité aux services

- Le nombre de plaintes reçues au cours du présent exercice a augmenté de 2,7 %. Le Commissaire a reçu 1 867 plaintes en 2018-2019. En 2017-2018, 1 818 plaintes avaient été déposées.
- Un document exposant le processus de citation devant le Comité de déontologie policière a été rédigé, présentant dans un langage clair et simplifié, les informations utiles à connaître.
- Un autre document a également été produit à l'intention des policiers qui doivent participer à une conciliation.

Performance de l'organisation

- ▶ 649 conciliations ont été décrétées au cours de l'année financière 2018-2019. Il s'agit d'une augmentation de 15 % par rapport à l'année précédente où 563 conciliations avaient été décrétées.
- Le délai moyen pour répondre à une demande de révision d'une décision rendue suivant l'examen préliminaire d'une plainte est passé de 14 jours à 9 jours en 2018-2019. Ce délai atteignait 48 jours en 2016-2017.
- > 168 nouvelles enquêtes ont été décrétées au cours de l'exercice 2018-2019, ce qui représente une augmentation de 12 %.
- Le délai moyen pour tenir une enquête est passé de 228 à 196 jours.
- Le Commissaire a déposé 85 citations au cours de l'année 2018-2019. Il y a augmentation de 63 % par rapport à l'année précédente.
- La facturation s'est élevée pour l'année 2018-2019 à 1,28 M \$.
- > Sur le plan administratif, le Commissaire a respecté le budget alloué de même que les cibles d'effectifs et d'heures rémunérées qui lui avaient été attribuées.

Développement de l'approche préventive

Sensibilisés à leur obligation d'informer les citoyens de leurs recours en déontologie et de transmettre un avis au Commissaire lorsqu'ils sont informés de la présumée commission d'un acte dérogatoire, les services de police ont soumis au Commissaire, au cours de l'exercice 2018-2019, 622 avis, ce qui représente une augmentation de 109 % par rapport à l'année précédente.